Budget
2014-2015

Juin 2014

Régie de l'énergie
DOSSIER: R.3903.2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 01.12.2014
Pièces n°: NON COTÉE

PLAN BUDGÉTAIRE

Finances Québec

3.2 La contribution des sociétés d'État

Les principales sociétés d'État à vocation commerciale, soit Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec et Investissement Québec, devront effectuer un effort comparable à celui demandé aux entités de l'appareil gouvernemental.

— Pour 2014-2015, le gouvernement a établi une cible d'amélioration des résultats pour chacune des sociétés d'État. Cet effort comparable générera un rendement budgétaire de 77 millions de dollars et devra avoir un effet récurrent sur les résultats des exercices subséquents.

Le gouvernement demande également à certaines sociétés d'État d'effectuer un effort additionnel qui générera un rendement budgétaire de 100 millions de dollars en 2014-2015 et de 25 millions de dollars en 2015-2016.

— Le gouvernement demande à Hydro-Québec des efforts additionnels ponctuels totalisant 100 millions de dollars en 2014-2015 et 15 millions de dollars en 2015-2016.

— De plus, il est demandé à Loto-Québec d'effectuer des efforts additionnels de 10 millions de dollars à compter de 2015-2016.

Des efforts totalisant 177 millions de dollars en 2014-2015 et 102 millions de dollars en 2015-2016 sont ainsi demandés aux sociétés d'État.

TABLEAU A.22

Efforts demandés aux sociétés d'État en 2014-2015 et en 2015-2016
(en millions de dollars)

	2014-2015			2015-2016		
	Effort comparable	Effort additionnel	Total des efforts demandés	Effort comparable	Effort additionnel	Total des efforts demandés
Hydro-Québec	50	100	150	50	15	65
Loto-Québec	10	—	10	10	10	20
Société des alcools du Québec	10	—	10	10	—	10
Investissement Québec	7	—	7	7	—	7
TOTAL	**77**	**100**	**177**	**77**	**25**	**102**

Pour atteindre ces objectifs, les sociétés d'État devront poursuivre leurs efforts pour contrôler l'évolution de leurs dépenses afin, notamment, de ne pas augmenter leur masse salariale en 2014-2015 et 2015-2016, à moins de facteurs exceptionnels.

Les sociétés d'État seront responsables de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'atteinte des cibles fixées. Les gestes posés ne devront toutefois pas affecter les services à la population ou se traduire par une augmentation de la tarification.

La réalisation des efforts demandés aux sociétés d'État nécessitera l'adoption de modifications législatives notamment afin de rendre conditionnel à la réalisation des efforts demandés tout boni au rendement versé aux membres du personnel de direction et d'encadrement des sociétés d'État.